

**Procès-verbal de la séance
de l'assemblée citoyenne de Neuchâtel Sud
Mardi 16 septembre 2025, à 19h30,
au Temple du Bas, rue du Temple-Neuf 5, à Neuchâtel**

Bienvenue

Monsieur Malik Lechekhab, président du bureau, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à la population. Environ 30 personnes sont présentes.

Présentation des membres du bureau

- Monsieur Lechekhab Malik, président
- Madame Tschudin Françoise, vice-présidente
- Madame Boudoux d'Hautefeuille Laurence, secrétaire
- Monsieur Becerra Ackermann Nataniel
- Monsieur Kaehr Roland
- Monsieur Jelmi Amaury
- Monsieur Schorderet Claude

Nomination des scrutatrices et scrutateurs

Madame Carol Chisholm et Monsieur Stéfane Bridy se proposent de se charger de cette fonction.

Proposition d'une nouvelle salle de séance dès 2026

Malik Lechkhab explique que les prochaines assemblées citoyennes pour le secteur Sud pourrait se dérouler dans le petit théâtre du collège de la Promenade. L'assemblée doit se prononcer sur cette proposition

Résultat du vote

L'assemblée est invitée à se prononcer sur la question suivante : Voulez-vous rester au Temple du Bas ?

oui : 24 voix / non : 0 voix

Bref rappel des outils à disposition

Malik Lechekhab remémore ce qu'est une proposition et les outils à disposition de l'assemblée. Il explique ce qu'est un mandat citoyen, un projet citoyen et termine par la résolution.

Retours sur des assemblées citoyennes précédentes

Amaury Jelmi transmet le retour de Madame Nathalie Ljuslin, porteuse du projet citoyen « Apéro canadien et Cinéma Open Air au Jardin du Vieux-Châtel » qui est absente ce soir. « La Frissonnante », projet citoyen qui a été adopté lors de la dernière assemblée, se déroulera le 1er novembre prochain.

Amaury Jelmi résume les réponses aux mandats citoyens. Les réponses complètes seront disponibles très prochainement sur le site internet de l'assemblée, <https://www.neuchatelville.ch/ac-neuchatelsud> et auprès du guichet d'accueil.

Mandat citoyen « Mise en place d'une solution durable pour stopper la pollution plastique à l'embouchure du Seyon ».

Amaury Jelmi indique que le Conseil communal a répondu de manière commune à deux mandats citoyens concernant l'embouchure du Seyon. Les autorités expliquent que les sources de pollution du Seyon sont multiples et que le problème du littering est difficile à contenir à l'aide de filets. La prévention est un travail de long terme et la récente interdiction du plastique à usage unique est une étape importante dans l'amélioration de la situation.

Mandat citoyen « Mettre à disposition des installations de sports urbains gratuits, inclusifs et accessibles sur les rives »

Amaury Jelmi résume la réponse du Conseil communal. Les autorités encouragent la pratique de l'activité physique, particulièrement en extérieur. Le nouveau Parc des Jeunes-Rives traduit la volonté du Conseil de rendre les activités sportives accessibles, toutefois il est souhaité d'éviter le suréquipement du secteur. Le mandat citoyen a reçu un écho positif et des réflexions seront menées sur le périmètre de la plage de Serrières.

Amaury Jelmi signale qu'il reste encore 4 mandats citoyens en attente de réponse.

Présentation et mise au vote des mandats citoyens

Premier mandat citoyen : Installation d'un lampadaire sur le passage vers la Ruelle Vaucher

Madame Erika Valicka présente son mandat citoyen. Elle indique qu'il s'agit d'un lieu emprunté par de nombreuses personnes et le mandat a pour but d'améliorer la sécurité de ce passage.

Deuxième mandat citoyen : L'air pur dans le parc des Jeunes-Rives

Madame Erika Valicka présente son deuxième mandat citoyen. Les récents aménagements du parc des Jeunes-Rives visent à rendre l'espace plus accessible et agréable pour toutes et tous. Dans le respect de toutes et tous, elle propose la création d'une zone sans fumée dans le parc.

Résultat des votes

Installation d'un lampadaire sur le passage vers la Ruelle Vaucher

oui : 28 voix / non : 0 voix

L'air pur dans le parc des Jeunes-Rives

oui : 14 voix / non : 9 voix

Dépôts spontanés d'une proposition

Malik Lechekhab rappelle que le dépôt spontané d'un mandat citoyen ou d'un projet citoyen doit se faire sur la base d'une idée déjà réfléchie. Cela permet d'avoir un avis de l'assemblée quant à l'entrée en matière pour la prochaine assemblée dans le but de déposer une proposition. En ce qui concerne la résolution, le caractère d'urgence doit être voté par l'assemblée afin de déterminer si elle doit être traitée le soir même ou renvoyée à la prochaine assemblée citoyenne.

Projet citoyen spontané : Atelier citoyen : imaginer et construire ensemble

Malik Lechekhab explique son projet citoyen. Il aimerait proposer un atelier afin que les personnes souhaitant proposer des projets citoyens puissent se rencontrer. Il propose une journée avec des ateliers ainsi qu'un apéritif. Il aimerait avoir un préavis de l'assemblée citoyenne afin de présenter son projet citoyen à la prochaine session et propose aux personnes intéressées de laisser leurs coordonnées à la fin de l'assemblée citoyenne pour qu'un groupe de discussion soit créé.

Résultat des votes

Atelier citoyen : imaginer et construire ensemble

oui : 26 voix / non : 0 voix

Le projet citoyen sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance s'il est déposé avant le délai de dépôt.

Prochaine date et délai de dépôt de l'assemblée citoyenne de Neuchâtel Sud

La prochaine assemblée citoyenne aura lieu le mercredi 11 mars 2026 à 19h30 au Temple du Bas, le délai de dépôt des propositions est fixé au vendredi 20 février 2026.

Divers

Madame Ariane Geiser indique qu'elle n'a pas reçu de réponse à sa résolution urgente « Proclamation de l'état d'urgence climatique » du 5 mars 2024 et qu'elle ne sait pas si elle reviendra. Amaury Jelmi explique qu'une résolution est un message passé et qu'il n'est pas prévu de réponse systématique pour cet outil.

La séance est levée à 20h45

Les citoyens présents sont invités à partager le verre de l'amitié offert par la Ville de Neuchâtel.

Neuchâtel, le 16 septembre 2025.

Gaudelin Suter
Rédacteur du procès-verbal